



Et ce sera justice.

Amira Al Karem a déposé plainte devant la Cour Pénale Internationale à La Haye

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 03 septembre 2009

[ISM](#) 3 septembre 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Amira AL KAREM, 15 ans, a déposé plainte le 31 août devant la Cour Pénale Internationale à La Haye (Pays-Bas).

Une adolescente de Gaza, Amira Al Qarem, 15 ans, a porté plainte auprès de la Cour Internationale de Justice à La Haye, contre Israël et son armée d'occupation suite à son attaque unilatérale contre Gaza qui a eu lieu l'hiver dernier.

Lors de cette attaque, Israël a tué près de 1400 personnes à Gaza dont la majorité était des civils, blessé plus de 5300 personnes et détruit 14000 bâtiments dont 31 bâtiments d'ONG.

Le mercredi 14 janvier 2009 vers 17h, Amira, se trouvait chez elle dans le quartier de Tal Al Hawa au sud-ouest de la ville de Gaza. Elle était avec son père, son frère de 13 ans Ala, et sa soeur de 15 ans, Ismat, lorsque les chars israéliens ont attaqué le secteur.

Puis la vie d'Amira a basculé dans l'horreur. Après une nouvelle explosion, son père qui était allé voir ce qui se passait a été tué par un tir de char. Alors qu'Amira pleurait au côté du corps de son père a été blessée à la jambe droite par un nouveau tir de char. Son frère et sa sœur qui sont ensuite partis chercher du secours ont été tués par l'armée d'occupation israélienne à quelques dizaines de mètres de la maison.

Amira est ensuite restée seule, sans nourriture, sans soins, juste à se cacher dans le quartier pour éviter la mort et survivre.

Plus de 60 heures après le début de son supplice, Amira a finalement été découverte lorsqu'Iman Eid, le propriétaire de la maison où elle avait trouvé refuge, est revenu chez lui et l'a trouvée allongée dans la chambre, faible et déshydratée.

Amira a été transportée d'urgence à l'hôpital Shifa où elle a subi immédiatement une intervention chirurgicale à la jambe droite et a du être transfusée.

Lors de la conférence de presse organisée à La Haye, Amira a déclaré : *«Je viens déposer cette plainte contre l'armée d'occupation pour tous les enfants de Gaza. Je veux faire quelque chose pour changer la situation.»*

Son avocat, **Gilles Devers**, a déclaré : *«C'était un crime contre l'humanité et c'est pourquoi nous déposons plainte auprès de la Cour Internationale de Justice. Les politiciens israéliens et les responsables de l'armée israélienne doivent être tenus pour responsables. L'attaque*

de janvier dernier visait les civils palestiniens.»

Le procureur général de la Cour Internationale de Justice, Luis Moreno Ocampo, avait annoncé en février dernier qu'il commençait des « analyses préliminaires » au sujet d'éventuels crimes de guerre commis par Israël pendant sa guerre contre Gaza.

Il a reçu, à ce jour, des plaintes et des preuves de la part du Ministre de la Justice de l'Autorité Palestinienne, Ali Kashan, ainsi que plus de 360 plaintes en provenance d'organisation non-gouvernementales et d'individus.

Nous espérons seulement que justice soit faite.

Lire le témoignage d'Amira pris au lendemain de l'attaque par DCI-Palestine : « [Une adolescente de 14 ans blessée, découverte 60 heures après la mort des membres de sa famille](#)»

[Retrouver ici le dossier de la plainte.](#)



La source originale de cet article est [ISM](#)
Copyright © [Global Research](#), [ISM](#), 2009

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca